

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018 à 18H30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 18h 30, sous la présidence de Madame Marie-Annick BOIZARD, Maire d'Allos, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Madame le Maire accueille les 8 conseillers municipaux élus le 8 juillet 2018, procède à l'appel des 15 conseillers municipaux composant le conseil municipal dont tous les sièges sont désormais pourvus.

Conseillers absents excusés : Néant

Secrétaire : Alberte VALLEE

-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL,

Les huit conseillers nouvellement élus, n'étant pas partie prenants du conseil du 16 juillet se prononcent contre l'approbation du compte rendu, les 7 autres membres approuvent le compte rendu.

Demande de prise de parole de Monsieur Michel LANTELME :

Il demande à ce que l'ordre du jour soit inversé, et que soit d'abord évoqué la partie « divers » concernant le fonctionnement du Conseil Municipal à venir, après l'élection d'une nouvelle majorité d'opposition.

Il demande la démission du Maire et des adjoints de leurs fonctions et une nouvelle élection.

Sans ce préalable il évoque d'aller jusqu'à une demande de révocation du Maire. Il demande en priorité l'inscription de 2 100 000 € prévus au Contrat Neige d'ici 2020.

La nouvelle liste élue intégralement l'a été par la volonté des Allossards de souscrire à ce programme d'investissement.

Mme Albert VALLEE intervient et souligne que la volonté de l'ancien président du Conseil Départemental, M. Gilbert SAUVAN, était le confortement de la liaison La Foux-Pra-Loup, le Contrat Neige 2014-2020, allait dans ce sens, mais a été modifié unilatéralement par le SMVA sans accord de l'assemblée délibérante de la commune.

Un débat s'en suit sur la pertinence des investissements réalisés ou à réaliser.

Madame le Maire interrompt les débats et exprime son souhait de ne pas démissionner de sa charge à ce jour et remet aux semaines ou mois à venir la position qu'elle décidera d'adopter.

Il convient à ce stade, de continuer à examiner l'ordre du jour.

-CONVENTION DE GESTION DE PORTAGE DES REPAS DE L'ECOLE.

Madame le Maire expose à l'assemblée la délibération de la CCAPV du 18 juin 2018, compétente en matière scolaire, acceptant de rembourser les coûts du portage des repas avancés par la commune d'Allos, pour les écoles d'Allos et de La Foux d'Allos.

En effet c'est le personnel de la commune qui de janvier à juillet 2018 a assuré le portage des repas, et devra les assurer de septembre à décembre 2018. Le coût du service a été évalué à 9097,20 € (Mise à disposition de deux agents communaux, kilométrage des véhicules...).

Il convient de fixer les conditions de ce service par convention entre la Communauté de Communes et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix contre et 7 voix pour, décide de ne pas autoriser le Maire à signer la convention de portage des repas aux écoles de la commune d'Allos.

-ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE.

Madame le Maire expose que suite aux élections partielles du 8 juillet dernier, et la complétude du conseil municipal ainsi constitué, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission

d'Appel d'Offre.

Conformément à l'article L-1411-5 du CGCT cette commission ne doit pas être confondue avec la Commission de Délégation de service Public. Toutefois bien que distinctes elles peuvent être composées des mêmes membres, désignés au cours de deux élections distinctes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offre, à caractère permanent.

Au terme du vote sont déclarés élus, pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offre avec Mme le Maire, Présidente :

Mrs Jacques DALMASSO, Stéphane PELLISSIER et Philippe BIANCO, comme membres titulaires

Mrs François EYFFRED, Marc ELDIN et Jean-Marc MICHEL, comme membres suppléants ;

-ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Madame le Maire expose que dans la suite des élections partielles du 8 juillet dernier et l'élection des huit nouveaux conseillers il convient réélire les membres de la commission de Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public, à caractère permanent.

Au terme du vote sont déclarés élus, pour faire partie de la Commission de Délégation de Service Public avec Mme le Maire, Présidente :

Mrs Stéphane PELLISSIER, Philippe BIANCO, et M. Julien MATHERON comme membres titulaires ;

Mme Alberte VALLEE, Mrs Marc ELDIN et Jean-Marc MICHEL comme membres suppléants.

-ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux à réfléchir aux nombres de membres qu'ils souhaitent voir siéger au sein des différentes commissions municipales, étant entendu que la nouvelle majorité resterait majoritaire en leur sein. Parmi différentes propositions on peut aussi admettre celle que tous les conseillers municipaux puissent participer au sein de toutes les commissions en fonction de leur disponibilité, ou de leur compétence dans les dossiers à instruire.

Madame le Maire propose qu'au cours de cette séance soit désignés les membres des commissions : des Finances, des Travaux, de la Communication, de l'Urbanisme, de l'Environnement (Eau, Assainissement, Parc National, ONF...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de désigner l'ensemble des Conseillers Municipaux comme membres des commissions municipales de travail ci-dessous désignées :

- Commission des Finances,
- Commission des Travaux,
- Commission de la Communication,
- Commission de l'Urbanisme,
- Commission de l'Environnement (Eau, Assainissement, Parc National, ONF...).

DIVERS

- Délégation au SMVA.

Les nouveaux conseillers municipaux demandent à être représentés au Conseil Syndical du SMVA.

Madame le Maire expose que ce sont les 60 délégués communautaires qui élisent les représentants au Syndicat.

- Délégation à l'intercommunalité.

Monsieur Michel LANTELME rappelle le souhait des nouveaux élus que leur liste puisse représenter la commune au sein de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, selon la volonté des électeurs qui leur ont donné la majorité.

Madame le Maire rappelle que la représentativité au sein de la communauté de communes est selon l'ordre du

« Tableau », et c'est donc le Maire et les 1^{ers} et 2^{èmes} adjoints qui restent les représentants de la commune, pour l'instant.

- Délégation au Parc National du Mercantour.

Mme Magali SURLE a été élue en 2015 pour représenter les 2 communes du Haut-Verdon (Colmars et Allos). La désignation n'est pas du fait de la commune.

-Débat sur le fonctionnement à venir du Conseil Municipal.

Monsieur Michel LANTELME reprend la parole pour affirmer que l'intérêt général d'Allos doit être défendu, et que les électeurs ont élu leur liste pour en particulier participer aux investissements avec les collectivités partenaires : Conseil Départemental et Région en particulier.

Le débat s'installe sur le choix des investissements (contestés par l'équipe du Maire) sur la participation de la commune, et sur la légitimité de cette participation (évidente pour l'opposition majoritaire).

Le débat sur le fonctionnement du Conseil s'oriente à nouveau sur le choix de Madame le Maire de rester en place avec ses adjoints, l'opposition considérant qu'il ne lui est « laissé qu'un os à ronger »,

Madame le Maire ayant réitéré son souhait de rester dans sa fonction pour le présent, et remettant à plus tard un éventuel changement de décision, monsieur LANTELME « prend acte ».

- Intervention de Monsieur Sébastien CARTIGNY.

Monsieur Sébastien CARTIGNY intervient pour demander la démission d'un conseiller municipal nouvellement élu, qui ne respecterait pas la charte de l' élu.

Madame le Maire lève la séance à 19h30